

**Délibération n°20260305-8****Objet : Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes****Séance du  
5 mars 2026**Date de la  
convocation :  
24 février 2026Date d'affichage :  
26 février 2026**Nombre de membres :**En exercice : 50  
Présents : 39  
Votants : 42**Acte rendu exécutoire le :****Reçu en sous préfecture le :****Affiché le :****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Gislaine Sire, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Alain Trouessin, absent excusé, ayant donné procuration à Madame Nicole Taris.

Madame Marylise Bovin, absente, représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois.

Madame Isabelle Vandenberghe, absente excusée ; Madame Régine Douillet, absente excusée ; Madame Monique Evrard, absente excusée ; Madame Florence Le Moigne, absente excusée ; Monsieur Marcel Le Moigne absent excusé ; Monsieur Vincent Rousselin, absent excusé ; Monsieur Daniel Roche, absent excusé ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé.

Monsieur Jean-Charles Vitaux a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-2 et D.2311-16 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 132-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20251209-13 approuvant le plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes (2026-2028) ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales précités, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ;

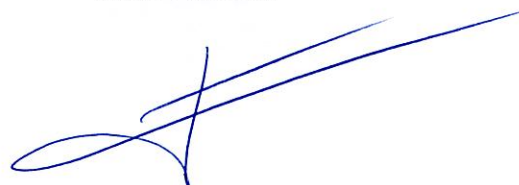
Vu le rapport présent en annexe de la présente délibération ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de prendre acte du rapport annexé à la présente délibération sur la situation d'égalité des femmes et des hommes au sein de la CCVS établi sur la base des données disponibles de l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que  
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
**Eddie FACQUE**





*[Faint, illegible text from a scanned document, likely a deliberation or administrative act.]*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*

*[Faint signature or stamp at the bottom left of the page.]*